

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Service des installations  
classées, des impacts  
environnementaux et des  
déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6, route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 35 25

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
sandrine.darras@  
province-sud.nc

affaire suivie par  
Sandrine Darras

N° 2016-2217/DENV

Nouméa, le 28 JAN. 2016

*Le Directeur,*

à

Monsieur Franck LETERRIER  
BP 626  
98870 BOURAIL

**RAR n° RA 01 459 358 1 NC**

Objet : Elevage de porcs, commune de Bourail.  
Référence : arrêté d'autorisation n°452-98/PS du 20 mars 1998

Monsieur,

Votre élevage de porcs situé au Cap, commune de Bourail dispose de l'arrêté d'autorisation d'exploiter n°452-98/PS du 20 mars 1998 pour une capacité maximale de 250 porcs.

Votre élevage compte aujourd'hui environ 900 porcs équivalents. Cette augmentation étant significative, je vous invite à transmettre à l'inspection des installations classées un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans un délai de 6 mois à compter de la réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**



**Jean-Marie LAFOND**